

Taxe d'Apprentissage

Qu'est-ce que c'est ?

Assujettissement

Calcul

Déclaration & Versement



Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage (TA) est une contribution financière des entreprises visant à soutenir l'apprentissage ainsi que les formations technologiques et professionnelles. Elle est calculée en fonction des rémunérations versées aux salariés et déclarée via la déclaration sociale nominative (DSN). Les entreprises de plus de 250 salariés doivent également s'acquitter de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), destinée à encourager l'emploi d'alternants.



Assujettissement

Sont concernées les entreprises individuelles, sociétés ou groupements d'intérêt économique (GIE) exerçant une activité commerciale, artisanale ou industrielle en France, et soumises à l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou à l'impôt sur les sociétés (IS).



Calcul

Le taux de la TA est généralement de **0,68 % de la masse salariale**, réparti en deux fractions :

- Une part principale de **0,59 %**, destinée au financement de l'apprentissage.
- Un solde de **0,09 %**, finançant les formations technologiques et professionnelles initiales.



Déclaration et Versement

La part principale est déclarée et payée mensuellement via la DSN, tandis que le solde est **déclaré annuellement en avril** et **payé en mai** de l'année suivante.

